

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

154x21

DENOMINATION DE VOIE **« IMPASSE DE LA COUSTELINE »**

Dans le but d'améliorer la localisation des administrés, les résidents ont proposé au Conseil municipal de procéder à l'identification de la voie ci-dessous :

- La voie prenant naissance dans l'avenue Maurice Marin et parallèle à l'impasse de la Sarriette, sera dénommée « impasse de la cousteline ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DECIDE de dénommer ladite impasse ainsi qu'énoncée ci-dessus,
- ADOPTE cette proposition
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
LES PENNES MIRABEAU

Section : CT
Feuille : 000 CT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

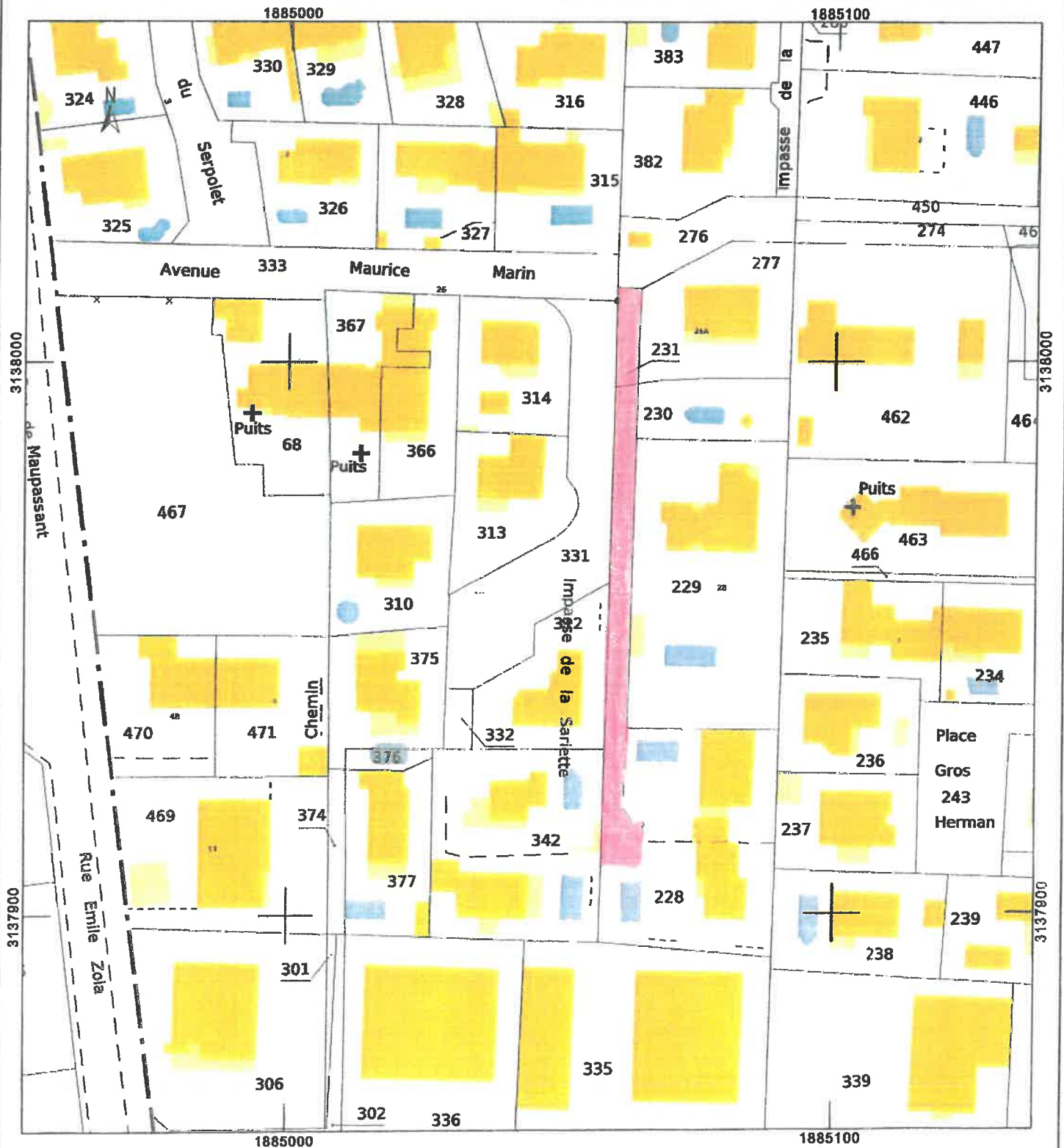
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER D' AIX
10 avenue de la Cible 13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 00 -fax
cdif.aix-en-
provence@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Impasse de la Cousteline





Impasse de la Cousteline